

INSCRIPTION

Nom :

Titre d'emploi :

Établissement :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

ATELIER

Cochez, parmi les choix suivants, un atelier à 11 h 15 et un autre à 13 h 30.

11 h 15 à 12 h

- «Pour l'instant ça roule, mais j'ai hâte que ça marche»
Michel Danakas, physiothérapeute
Programme lésion médullaire, IRGLM
Isabelle Robidoux, physiothérapeute
Coordonnatrice clinique clientèle externe
Coordonnatrice de site, Registre Rick Hansen
Programme lésion médullaire, IRGLM

ou

- Les soins urologiques et intestinaux : un enjeu central de la réadaptation et de l'intégration sociale
Julie Genest, infirmière clinicienne
Francine Roy, infirmière en urologie
Programme des myélopathies, IRDPQ

13 h 30 à 14 h 15

- Transferts tendineux : tendons vers la fonction
Géraldine Jacquemin, MD, FRCPC
Professeure-adjointe de clinique
Université de Montréal - IRGLM

ou

- Prise en charge et derniers développements dans le traitement des dysfonctions sexuelles chez les hommes et les femmes blessés médullaires
Frédérique Courtois, professeur titulaire, Université du Québec à Montréal - Consultante en sexologie, IRGLM, IRDPQ
Dany Bélanger, sexologue clinicien, IRDPQ

[Voir la programmation complète](#) 

COÛT

Le coût de l'inscription pour le Colloque lésions médullaires 2010 est de 100 \$.

PAIEMENT

Par chèque :

Libellez et adressez votre chèque à : Centre de réadaptation Lucie-Bruneau-Colloque LM2010
2275, avenue Laurier Est - Montréal (Québec) H2H 2N8

Par carte de crédit :

Visa Mastercard

N° de la carte :

Date d'échéance :

mois année

Détenteur de la carte :

Tél. :

Une fois complété, sauvegardez le formulaire dans vos fichiers personnels et envoyez-le ensuite par courriel à colloque-lm2010@ssss.gouv.qc.ca

ANNULATION OU SUBSTITUTION

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. Toutefois, un substitut peut être désigné à la place d'un participant déjà inscrit à l'activité et ce, sans frais supplémentaires. Si une substitution doit être effectuée, le participant inscrit doit s'assurer de transmettre toute la documentation à son substitut.